

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Votre abonnement a bien été pris en compte


Vous serez **alerté(e) par email** dès que la page « **Déclarer la vente ou le don de son véhicule (Démarche en ligne)** » sera mise à jour significativement.

Vous pouvez à tout moment supprimer votre abonnement dans votre compte service-public.fr (<https://www.service-public.fr/compte/mes-alertes>) .

Être alerté(e) en cas de changement

Ce sujet vous intéresse ?

Connectez-vous à votre compte et recevez une **alerte par email** dès que l'information de la page « **Déclarer la vente ou le don de son véhicule (Démarche en ligne)** » est mise à jour.

 S'abonner ([https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?
targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/R41137/abonnement](https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/R41137/abonnement))

Déclarer la vente ou le don de son véhicule (Démarche en ligne)

Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)

Vous devez vous identifier via [France Connect](#)

Accéder à la démarche en ligne (<https://immatriculation.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/vendre-ou-donner-votre-vehicule>)

Vérfifié le 05 juillet 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

Vendre ou donner son véhicule ([https://www.service-
public.fr/particuliers/vosdroits/F1707](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1707))

Besoin d'aide ? Un problème ? ([https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41137/besoin-d-aide-un-
probleme](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41137/besoin-d-aide-un-probleme))